

40 ANS



Faits saillants de l'année | Rapport annuel 2020

CÉLÉBRONS LE 40^e ANNIVERSAIRE
D'ÉLECTIONS MANITOBA

Faits saillants de l'année | Rapport annuel 2020

CÉLÉBRONS LE 40^e ANNIVERSAIRE D'ÉLECTIONS MANITOBA

Madame Myrna Driedger
Présidente de l'Assemblée législative
Palais législatif, bureau 244
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Le 13^e septembre 2021

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur les activités d'Élections Manitoba pour l'exercice 2020. Ce rapport est soumis à votre attention conformément aux dispositions du paragraphe 32(1) de la *Loi électorale* et du paragraphe 107(1) de la *Loi sur le financement des élections*. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

La directrice générale des élections,

A handwritten signature in black ink that reads 'Shipra Verma'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Ms. Shipra Verma, CPA, CA
Directrice générale des élections

Table des matières

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Message de la directrice générale des élections..... | 5 |
| Planification stratégique..... | 7 |
| Proposition visant à modifier le processus électoral : Votez n’importe où dans votre circonscription..... | 10 |
| 40 ^e anniversaire d’Élections Manitoba..... | 16 |
| Répercussions de la pandémie..... | 18 |
| Rapports sur le financement des campagnes électorales..... | 20 |
| Activités annuelles..... | 28 |
| Activités relatives au registre des électeurs du Manitoba..... | 28 |
| Activités relatives à la <i>Loi électorale</i> | 28 |
| Activités relatives à la <i>Loi sur le financement des élections</i> | 29 |
| Divulgations faites dans l’intérêt public..... | 35 |
| Commissaire aux élections..... | 36 |
| Perfectionnement professionnel et partager des pratiques exemplaires..... | 36 |
| Autres activités..... | 38 |
| En route vers 2021..... | 39 |
| Modifications recommandées à la <i>Loi électorale</i> et à la <i>Loi sur le financement des élections</i> | 40 |
| ANNEXE: Rapports financiers des candidats — 42 ^e élection générale..... | 46 |

Message de la directrice générale des élections

Je tiens d'abord à souligner que les terres sur lesquelles Élections Manitoba assume son mandat sont visées par un traité et font partie du territoire de la nation métisse. Je souhaite également souligner que le Manitoba est situé sur le territoire traditionnel des peuples ojibwé, cri, ojibwé cri, dakota et déné ainsi que sur le territoire de la nation métisse. Nous respectons les traités qui ont été conclus relativement à ces territoires et nous nous engageons à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits dans un esprit de réconciliation et de coopération.

L'année 2020 n'a ressemblé à aucune autre. Malgré les nombreux défis posés par la pandémie de COVID 19, Élections Manitoba a été en mesure de faire des progrès considérables dans l'atteinte de sa mission et de sa vision. Le dévouement du personnel d'Élections Manitoba a été essentiel à la réalisation du travail pour préparer les prochaines élections.

En 2020, Élections Manitoba a poursuivi sa vision à trois étapes visant à rendre le vote plus accessible et plus commode pour les Manitobains. La première étape a été réalisée lors de l'élection générale de 2019 avec l'utilisation des technologies pour le scrutin par anticipation. Nous avons adopté un système de liste électorale électronique ainsi qu'une méthode permettant de biffer en temps réel les noms des électeurs ayant voté. Ces changements ont permis de simplifier le déroulement du scrutin et d'ouvrir la voie à la prochaine étape.

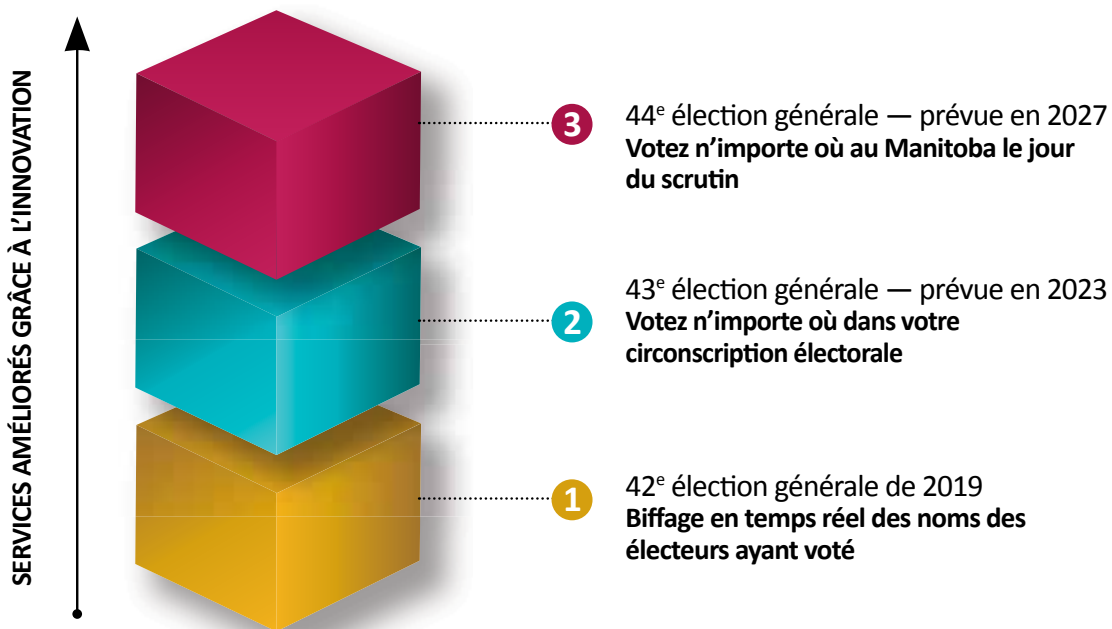
En 2020, nous avons jeté les bases de la deuxième étape ayant pour but une utilisation accrue des technologies pour soutenir un meilleur service le jour du scrutin. Nous avons élaboré des plans relatifs à l'utilisation de machines à voter et à la possibilité pour les Manitobains de voter à tout centre de scrutin dans leur circonscription électorale le jour du scrutin.



Shirpa Verma CPA, CA – Directrice générale des élections

Les technologies nous permettent de mettre en place un portail en ligne qui fournit aux participants politiques de l'information en temps réel pendant le vote. Ces changements permettraient d'avoir un vote plus commode, de maintenir la sécurité, de fournir des services et de l'information aux parties prenantes ainsi que d'accélérer le dépouillement et la communication des résultats. Nous prévoyons faire la démonstration de ces changements au début de l'année 2021. Si la deuxième étape est approuvée, nous proposerons la troisième étape selon laquelle il serait possible de voter n'importe où dans la province le jour du scrutin de la 44^e élection générale, soit celle qui suivra la prochaine élection générale.

VISION : Voter n'importe où au Manitoba



L'année 2020 a aussi été une année de célébration puisqu'elle a marqué le 40^e anniversaire d'Élections Manitoba. L'organisme a été créé en 1980 avec pour mandat d'organiser des élections libres et équitables pour les Manitobains. Étant donné les restrictions de santé publique en vigueur, nous avons préféré créer une vidéo reconstituant la chronologie de l'histoire électorale de la Province plutôt que d'organiser un événement pour marquer l'occasion. Nous avons également écrit à la lieutenante gouverneure, à la présidente de l'Assemblée et aux leaders des partis inscrits pour souligner cet anniversaire.

Depuis sa création, Élections Manitoba a accompli de nombreux progrès qui, souvent, ont pavé la voie à une accessibilité accrue, à des programmes de sensibilisation du public et à des initiatives visant à maintenir la confiance dans le système électoral. Nous sommes fiers du travail que notre personnel a accompli durant ces 40 années et nous souhaitons également souligner l'esprit innovateur des participants politiques et des électeurs qui demandent et soutiennent l'amélioration de notre processus électoral démocratique. Nous avons très hâte de poursuivre notre travail pour renforcer les élections démocratiques au Manitoba.

Planification stratégique

En 2020, Élections Manitoba a effectué un processus de planification stratégique afin d'orienter notre travail dans le cycle électoral actuel et de renouveler la mission, la vision et les valeurs de l'organisation. Le graphique ci-dessous illustre le cadre stratégique sur lequel notre travail est fondé.



Nos priorités stratégiques

Afin d'accomplir sa mission et sa vision, Élections Manitoba a défini cinq priorités stratégiques assorties de mesures pour les quatre prochaines années :

Législation

- Mise en œuvre des modifications législatives
- Recommandation de modifications législatives pour améliorer les pratiques administratives
- Assistance aux participants politiques et à d'autres entités pour les aider à se conformer aux dispositions législatives
- Surveillance du respect des dispositions législatives

Service

- Aménagement d'avenues accessibles aux Manitobains pour exercer leur droit de vote
- Mise à profit des technologies pour améliorer la prestation de services
- Gestion efficace des ressources
- Maintien de contrôles budgétaires et de mécanismes de reddition de comptes efficaces
- Offre d'aide et de formation aux parties prenantes
- Offre de formation permanente et de ressources au personnel

Accessibilité

- Acquiescement des responsabilités imposées en vertu de la *Loi électorale* et de la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* afin de repérer et de supprimer les obstacles auxquels se butent les personnes handicapées dans l'exercice de leur droit de vote et d'éviter l'émergence d'obstacles futurs
- Optimisation des activités et des projets pour rendre l'exercice du droit de vote accessible à tous les Manitobains

Innovation

- Révision, évaluation et modification des pratiques organisationnelles, lorsque c'est possible, pour optimiser l'efficacité et l'efficience de la prestation de services
- Mise à profit de la technologie pour simplifier le travail de l'organisation
- Recherche de nouvelles façons d'améliorer le rendement

Participation

- Maintien et renforcement des partenariats actuels auprès d'organismes, de fournisseurs et d'autres parties prenantes
 - Poursuite des efforts pour rejoindre les parties prenantes actuelles et futures, y compris les jeunes et les personnes qui ne se sentent pas concernées par le processus électoral
 - Définition de nouvelles approches pour créer des partenariats et promotion efficace des pratiques démocratiques
-

Indicateurs de performance

Élections Manitoba met tout en oeuvre pour organiser des élections libres, justes et accessibles. Les indicateurs de performance ci-dessous reflètent le mandat, la mission et la vision de l'organisation. Pour plus de détails sur les indicateurs de performance, consultez le plan stratégique sur le site Web d'Élections Manitoba.

L'exhaustivité, l'exactitude et l'actualité de la liste électorale

On désigne souvent la liste électorale comme la pierre angulaire de la démocratie. Le registre des électeurs du Manitoba mûrit et devient plus exacte, complète et à jour, qui se reflétera dans une liste électorale de grande qualité. Ceci optimise l'inscription des électeurs et rend leur expérience du scrutin et celle des fonctionnaires électoraux plus positives. De plus, une liste électorale de grande qualité garantit le succès de l'envoi postal des cartes d'information de l'électeur.

Élections Manitoba continuera à améliorer la qualité de la liste électorale.

L'organisation d'élections efficaces et efficientes

La principale responsabilité d'Élections Manitoba est d'organiser des élections provinciales efficaces et efficientes au service de tous les électeurs et participants électoraux admissibles. À cette fin, les indicateurs de performance comprennent la commodité des centres de scrutin et leur accessibilité ainsi que la satisfaction exprimée par les électeurs lors de sondages post-électoraux en ce qui concerne leur expérience du scrutin.

L'exactitude des communications publiques

Élections Manitoba continuera de veiller à la fiabilité de l'information que diffuse son personnel sur la démocratie de même que sur le moment, les lieux et la manière d'exercer son droit de vote. Élections Manitoba poursuivra la mise en oeuvre d'une stratégie coordonnée de communications et de promotion entourant les élections afin de sensibiliser la population, particulièrement pour répondre aux besoins des personnes qui doivent surmonter des obstacles pour exercer leur droit de vote. Au chapitre des technologies de l'information et des communications, la sécurité et l'intégrité des systèmes seront également maintenues afin de conforter la confiance des électeurs à l'égard du processus électoral.

La responsabilité financière

Élections Manitoba s'inscrit en tant que gestionnaire responsable des fonds publics et s'engage à fournir des services efficaces, ce qui comprend l'audit indépendant du budget et des dépenses de l'organisme chaque année et l'audit des dépenses électORALES après chaque élection générale.

La conformité des participants politiques

La communication de l'information financière, la publication d'informations, la conformité et le suivi des contributions contribuent à maintenir l'équité du processus électoral et garantissent des règles du jeu uniformes pour tous les participants politiques. Élections Manitoba travaille avec ces derniers afin de veiller au respect des exigences de la loi.

Proposition de modifier le processus de vote

Votez n'importe où dans votre circonscription électorale le jour du scrutin

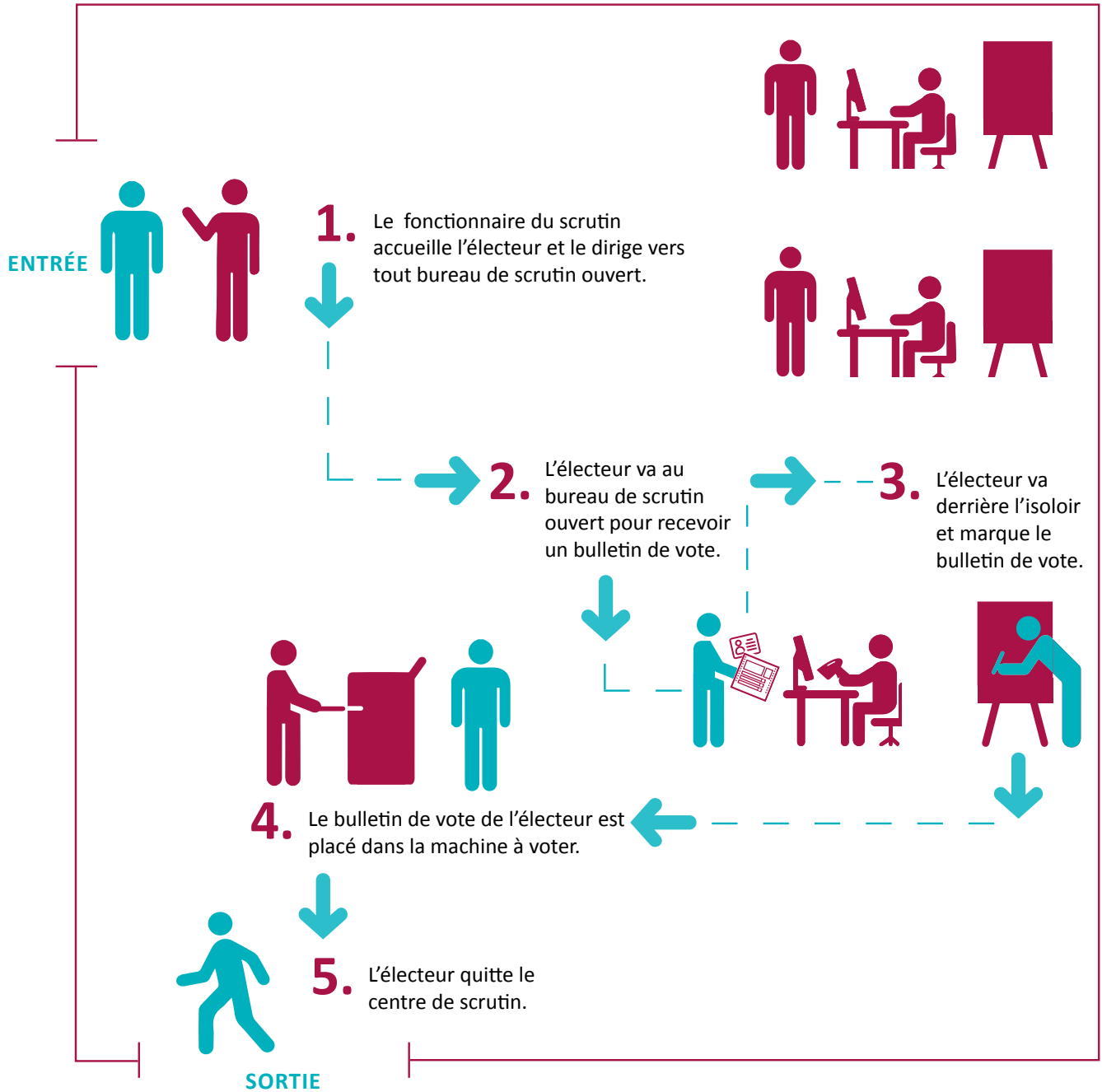
Cette proposition a été déposée à la Chambre le 1 décembre 2020 et a été présentée au Comité permanent des affaires législatives le 7 décembre.

Élections Manitoba a proposé de voter n'importe où dans votre circonscription électorale comme service le jour du scrutin au cours de la prochaine élection générale ou partielle. Ce modèle souple, appuyé par la technologie, améliorerait l'efficacité et le service tout en assurant l'intégrité du scrutin. Cette amélioration du service tire parti de la modification qu'Élections Manitoba a mise en œuvre avec succès pour le scrutin par anticipation durant l'élection générale de 2019. Environ 95 % des électeurs bénéficieraient d'un tel service à environ 77 % des centres de scrutin dans la province.

Comme l'illustre le graphique à la page suivante, le déroulement prendrait la forme qui suit :

- Le jour du scrutin, un électeur peut se présenter à tout centre de scrutin dans sa circonscription électorale et être servi à tout bureau.
- Un fonctionnaire du scrutin accéderait à la liste électorale sur un ordinateur portable sécurisé et accomplirait les fonctions de scrutateur et de scrutateur adjoint. Il vérifierait l'identité, consulterait la liste électorale électronique, imprimerait une étiquette afin de l'insérer dans le registre du scrutin, remettrait un bulletin de vote et radierait le nom de l'électeur de la liste électorale électronique en temps réel.
- L'électeur marquerait son bulletin de vote en papier derrière un isolement.
- Le bulletin de vote en papier serait inséré dans une machine à voter.
- Un portail des partis sécurisé serait établi pour fournir de l'information aux partis enregistrés sur les votants et sur l'activité dans les centres de scrutin en général à des intervalles fixes.
- Les machines à voter seraient utilisées pour enregistrer de façon sécurisée le bulletin de vote et dépouiller le scrutin. Cela remplacerait le dépouillement manuel et donnerait des résultats plus rapidement.

Processus de vote au bureau de scrutin



L'approche proposée traduit les priorités stratégiques d'Élections Manitoba, soit d'exploiter la technologie pour améliorer les services aux électeurs et aux partis inscrits.

Il s'agit d'une modification du processus de vote selon l'article 28.1 de la *Loi électorale*. Elle mise sur les modifications du scrutin par anticipation approuvées par le Comité permanent des affaires législatives en 2019 et mises en œuvre avec succès durant l'élection générale de 2019. Cette proposition nécessiterait aussi l'approbation du Comité permanent. Élections Manitoba croit que cette modification répond aux trois objectifs énoncés dans l'article :

1. Améliorer le déroulement du scrutin pour les électeurs – Offre une plus grande commodité aux électeurs, ce qui leur permet d'aller à tout centre de scrutin dans leur circonscription électorale et de voter au premier lieu de scrutin disponible. Il n'est pas restreint à un seul centre ou bureau de scrutin qui lui est assigné.
2. Réaliser des gains d'efficacité administrative – Le recours à la technologie pour simplifier les procédures permet de traiter plus rapidement les étapes visant les électeurs, de communiquer aux partis l'information sur le scrutin avec plus d'efficacité et d'exactitude, et de réduire considérablement la durée du dépouillement le soir de l'élection.
3. Maintenir l'intégrité du déroulement du scrutin – Les électeurs confirmeraient encore leur identité avec une pièce d'identité, les bulletins de vote en papier continueraient d'être utilisés, les électeurs continueraient de déposer leur bulletin à la main, tandis que l'utilisation sécurisée et limitée de la technologie appuie l'intégrité du système.

Avantages

La technologie qu'utilise Élections Manitoba pour gérer le registre des électeurs du Manitoba (liste électorale permanente) offre des possibilités d'améliorer le service pour les électeurs, les participants politiques et le personnel électoral. L'ajout de machines à voter au déroulement du scrutin par anticipation au cours de la dernière élection permet d'étendre cette technologie éprouvée au vote le jour du scrutin.

Électeurs

- Les électeurs auraient accès à un vote plus rapide et plus commode dans tout centre de scrutin de leur circonscription électorale. Ils ne seraient pas obligés d'aller à une table précise où il y pourrait y avoir une file d'attente.
- La consultation et la radiation par voie électronique augmentent la rapidité et l'exactitude du traitement des électeurs.
- Le déroulement est le même que celui auquel le Comité permanent avait donné son approbation pour le scrutin par anticipation durant l'élection générale de 2019. Élections Manitoba a utilisé la technologie pour radier le nom des électeurs de la liste à mesure qu'ils votaient et a imprimé les étiquettes pour le registre du scrutin. Ce déroulement était efficace et a été bien accueilli par les électeurs et le personnel.

Participants politiques

- Les participants politiques verraient chaque heure comment le scrutin se déroule et auraient accès à l'information sur les votants au moyen d'un portail en ligne sécurisé. Cela remplacerait les « feuilles de bingo », qui étaient remises trois fois par jour. L'information le jour du scrutin comprendrait l'information sur les votes des électeurs absents et confinés chez eux.
- Le même portail serait utilisé pour fournir de l'information durant le scrutin par anticipation.

Administration

- La technologie simplifie le déroulement pour les scrutateurs.
- On a besoin de moins de personnes pour travailler aux centres de scrutin.
- La cohérence entre le déroulement lors du scrutin par anticipation et le jour du scrutin simplifie la formation.
- Les machines à voter accélèrent le dépouillement et la communication des résultats.

Modèle de scrutin

D'après une analyse détaillée des centres de scrutin et des bureaux de scrutin individuels, Élections Manitoba s'attend à utiliser deux modèles de déroulement du vote le jour du scrutin :

1. Mode de déroulement technologique : la technologie serait utilisée dans 77 % des centres de scrutin, servant 95 % des électeurs.
2. Mode de déroulement manuel sur support papier : le mode traditionnel sur support papier serait utilisé dans environ 23 % des centres de scrutin, y compris les bureaux de scrutin mobiles. Ce mode serait utilisé pour 5 % des électeurs.

Pour que les électeurs puissent voter n'importe où dans leur circonscription électorale, il faut avoir des connexions numériques fiables permettant l'utilisation sécurisée de la technologie. Dans les régions où la connectivité est limitée, Élections Manitoba utiliserait le mode de déroulement sur support papier ou une version de la technologie qui peut être téléversée dès que la connectivité est disponible, par exemple dans un immeuble d'habitation. L'aménagement exact serait déterminé en fonction de la distance, de la taille de la section de vote, du nombre d'électeurs et de la participation électorale habituelle.

Scrutin par anticipation – Bulletin de vote sur demande

Les machines utilisées le jour du scrutin peuvent aussi l'être durant le scrutin par anticipation, en particulier dans les lieux très fréquentés et dans d'autres endroits qui sont habituellement occupés durant le scrutin par anticipation. Cela améliorerait l'efficacité administrative et réduirait le déplacement physique des bulletins de vote.

Pour les électeurs non-résidents qui votent à un scrutin par anticipation en dehors de leur circonscription électorale habituelle, un bulletin de vote pourrait être imprimé avec les noms des candidats dans leur circonscription électorale.

Machines à voter et dépouillement

Après que l'électeur a fait son choix, la machine à voter lit le bulletin de vote et enregistre le vote. Les machines à voter seraient des unités indépendantes et ne seraient pas connectées à Internet. Les machines à voter accélèrent le dépouillement et la communication des résultats. Elles permettent aussi de réduire le risque d'erreurs humaines.

Tous les résultats seraient revus et vérifiés par le directeur du scrutin durant le compte final.

Les machines à voter, y compris celles qui sont utilisées durant le scrutin par anticipation, seraient réglées de manière à assurer que le nombre de votes ne peut pas être lu ou déterminé avant le soir de l'élection, quand le dépouillement commence habituellement. Les votes par anticipation des électeurs non résidents seraient dépouillés et communiqués à la division électorale où le vote a eu lieu, éliminant ainsi le besoin de transférer les bulletins de vote à la division électorale d'origine pour le dépouillement.

Formation et dotation en personnel

Aux termes de la présente proposition, moins de personnel est nécessaire, car le déroulement du vote sur le plan administratif est simplifié et les besoins en personnel pourraient être réduits d'environ 15 %.

Possibilités de scrutins spéciaux

Élections Manitoba offre aux électeurs divers moyens de déposer leur bulletin de vote. Mentionnons les possibilités offertes aux électeurs absents et confinés chez eux, ainsi que le scrutin en établissement ou les bureaux de scrutin mobiles. Le modèle proposé offrirait toujours ces possibilités de vote.

Portail d'information des partis

Le portail d'information fournirait aux partis inscrits de l'information en temps réel sur les personnes qui ont voté. Un rapport des personnes qui ont voté par circonscription électorale et bureau de scrutin serait affiché sur le portail chaque heure après le commencement du vote le jour du scrutin. Durant un scrutin par anticipation, un rapport serait disponible régulièrement.

Les partis recevraient seulement de l'information au sujet des circonscriptions électorales et des électeurs là où ils ont un candidat. Les candidats indépendants et les partis qui ne peuvent pas accéder au portail pourraient consulter l'information et les rapports à partir du bureau du directeur de scrutin.

Les autres provinces

Le modèle proposé est semblable au modèle utilisé par Élections Nouveau-Brunswick, Élections Ontario et Elections Prince Edward Island. Il offre un service rapide aux électeurs, réduit les files d'attente et fait la meilleure utilisation possible du personnel avec le soutien de la technologie. Les autres provinces indiquent que l'approche est bien accueillie par les électeurs et le personnel, ainsi que par les participants politiques qui peuvent accéder à l'information avec rapidité et précision.

Conclusion

Si elle est approuvée, la proposition *Votez n'importe où dans votre circonscription électorale le jour du scrutin* améliorera les services aux électeurs et aux partis inscrits et fera progresser notre vision à trois étapes visant à rendre le vote plus accessible et plus commode pour les Manitobains.

40^e Anniversaire d'Élections Manitoba

L'année 2020 a marqué le 40^e anniversaire de la création d'Élections Manitoba. Le bureau a été créé par une modification de la *Loi électorale*, qui a reçu la sanction royale le 29 juillet 1980 et a été proclamée en vigueur le 15 novembre 1980. Même si les élections démocratiques avaient eu lieu au Manitoba depuis 1870, la loi a établi Élections Manitoba comme bureau indépendant de l'Assemblée législative chargé d'organiser des élections libres et équitables.

Élections Manitoba a créé une chronologie numérique de l'histoire électorale de la Province, de 1870 à aujourd'hui. La chronologie se trouve sur le site Web d'Élections Manitoba. Voici quelques-uns des points saillants :



Le scrutin secret est utilisé pour la première fois lors de la septième élection générale.

1888



Le Manitoba devient la première province à créer une commission indépendante chargée d'examiner les limites des circonscriptions électorales.

1957



1870

La première élection générale de la nouvelle province du Manitoba a lieu. Les votes sont exprimés oralement.

Seuls les sujets britanniques de sexe masculin de 21 ans ou plus qui possèdent leur propre propriété peuvent voter.



1916

Grâce aux efforts de Nellie McClung, de la Political Equality League, et d'autres intervenants, les femmes du Manitoba sont les premières au Canada à obtenir le droit de voter à une élection provinciale.



1960

Tous les Autochtones ont maintenant le droit de vote.

La Loi électorale donne lieu à la création du Bureau du directeur général des élections en tant qu'organisme indépendant et non partisan chargé d'organiser des élections libres et équitables. Richard Willis est nommé premier directeur général des élections du Manitoba à temps plein.



1980

Une date d'élection fixe est établie. La période du scrutin par anticipation est portée à huit jours.

2008



La Loi modifiant la Loi électorale modernise la tenue des élections au Manitoba en créant une liste électorale permanente. Les électeurs du Manitoba peuvent maintenant s'inscrire en ligne. Tous les électeurs admissibles reçoivent une carte d'information de l'électeur.

2017

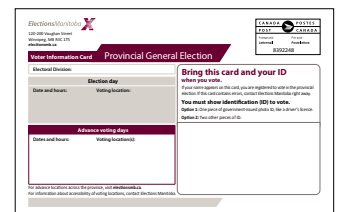
1985

Pour rendre les élections plus justes et assurer des règles du jeu équitables, des plafonds de dépenses électorales et des remboursements pour les candidats et les partis sont introduits.



2013

Shipra Verma devient la première femme à occuper le poste de directrice générale des élections au Manitoba. La Loi sur le financement des élections est réécrite dans un langage simple, ce qui facilite la participation des Manitobains au processus électoral.



Répercussions de la pandémie

Préserver la santé et la sécurité du personnel, des électeurs et des parties prenantes constitue une priorité pour Élections Manitoba.

À la mi-mars 2020, Élections Manitoba a fermé ses portes au public et le personnel a eu recours au télétravail dans le but de réduire le risque de transmission de la COVID 19. Avant cette fermeture, Élections Manitoba avait élaboré un plan permettant à son personnel de travailler en temps de pandémie. Le plan prévoyait des règles et des conseils sur des sujets tels que le télétravail, la formation et la communication ainsi que des ressources sur la santé mentale, le mieux-être et le virus lui-même.

L'ensemble du personnel a été en télétravail jusqu'à la mi mai 2020, lorsqu'on a entrepris un retour partiel au bureau. On a alors créé deux équipes qui travaillaient au bureau à tour de rôle et les horaires ont été adaptés en fonction de la hausse du nombre de cas et des changements aux ordres de santé publique. Lorsque la Province est passée aux restrictions de niveau rouge en octobre, le personnel a repris le télétravail à temps plein.

Le personnel informatique a fait preuve d'efficacité et a su rapidement relever le défi de nous équiper pour le télétravail et a fourni la formation et le soutien nécessaires. Chaque membre du personnel a reçu un ordinateur portable et du matériel informatique issu de l'inventaire existant. La majeure partie de l'infrastructure nécessaire au télétravail était déjà en place et le service informatique a travaillé fort pour accroître les capacités. Le personnel a pu travailler à distance et les exigences strictes en matière de sécurité ont été respectées.

En réponse à une demande de redéploiement du personnel émanant de la Commission de la fonction publique, Élections Manitoba a proposé les noms de deux membres de son personnel dans le but de participer à la réponse à la COVID 19. Ces deux personnes ont été redéployées à partir de fin novembre, et ce, jusqu'à la fin de l'année pour l'une et jusqu'à la mi-février pour l'autre.

Tout au long de l'année, les activités ont pu se dérouler selon l'échéancier prévu. L'organisme a adopté des solutions technologiques pour les réunions qui ne pouvaient se faire en personne. Par exemple, les réunions du comité consultatif se sont tenues par vidéoconférence et par des échanges de courriels. Élections Manitoba a également pu faire une démonstration de sa proposition *Votez n'importe où dans votre circonscription électorale le jour du scrutin* grâce aux technologies de vidéoconférence fournies par le personnel de l'Assemblée législative.

La prochaine élection générale est prévue pour octobre 2023. Élections Manitoba a porté une attention particulière aux meilleures pratiques adoptées dans le cadre des élections provinciales tenues en 2020 et a entrepris à l'interne d'établir un plan d'urgence advenant la tenue d'une élection ou d'une élection partielle pendant une pandémie.

Malgré les défis techniques et les changements à la routine quotidienne, le personnel d'Élections Manitoba a continué d'achever des travaux importants. Le personnel est demeuré productif et n'a subi que de légères perturbations.



Élections Manitoba

Bureau 120
200, rue Vaughan
Winnipeg (Manitoba) Canada
R3C 1T5

Téléphone : 204-945-3225
Sans frais : 1-866-628-6837
Courriel : election@elections.mb.ca
Site Web: electionsmb.ca/fr